



TC/47/25

ORIGINAL : français

DATE : 3 mars 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-septième session
Genève, 4 – 6 avril 2011

PROGRAMME DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION
DU COMITÉ TECHNIQUE

établi par le président du Comité technique

1. Les réunions du Comité technique (TC) comptent toujours un grand nombre de participants et chacun peut constater que nous avons un mode de fonctionnement plutôt routinier dans lequel finalement peu de participants prennent part aux débats sur les différents sujets traités.
2. Il est important de souligner la qualité du travail réalisé en amont des réunions du TC par les groupes de travail techniques (TWP) et par le Comité d'édition élargi sans oublier le bureau de l'Union. Ceci conduit à présenter des documents très élaborés au TC fondés sur des échanges approfondis ayant eu lieu en amont. Le plus souvent il n'y a pas lieu de réouvrir les discussions au niveau du TC.
3. Toutefois, le rôle du TC est essentiel dans la production d'un ensemble documentaire à disposition des membres de l'Union et, plus encore dans la compréhension du système de protection sous le régime de la Convention UPOV et sa mise en œuvre. Nombre de thèmes transversaux nécessitent des échanges de points de vue et des débats en présence des experts traitant des différents groupes d'espèces et de représentants des membres de l'UPOV ne participant pas nécessairement aux réunions des TWP.

4. Il faut également souligner que tous les membres de l'UPOV ne participent pas systématiquement aux réunions des groupes d'experts, les réunions du Comité technique sont pour eux le lieu où ils peuvent faire valoir leur point de vue et enrichir les débats. Afin de donner une base aux échanges que nous allons avoir sur ce sujet, je vous suggère quelques pistes qui pourraient nous permettre d'une part de dégager du temps pour plus d'échanges avec plus d'intervenants et d'autre part de traiter de façon plus approfondie, en réunion plénière ou lors de réunions spécifiques, des thèmes ou des sujets transversaux sur lesquels plus d'intervenants pourraient s'exprimer. Les actions suivantes sont envisagées :

- a) Présenter en séance les comptes-rendus des TWP sous une forme plus synthétique et plus attrayante en dégagant les points essentiels exposés oralement avec un support visuel et fournir un résumé synthétique selon un plan standard à joindre au compte-rendu du TC. Une première étape dans ce sens a été mise en œuvre cette année; il est probablement possible d'encore améliorer cette restitution des travaux des TWP et vos suggestions seront les bienvenues.
- b) Consacrer plus de temps aux échanges entre membres du TC en permettant à plus de délégués de s'exprimer. Sans passer par un tour de table systématique, il serait intéressant de donner la possibilité à chaque membre de l'UPOV de témoigner sur son expérience dans la mise en œuvre de la convention UPOV et des dispositifs d'application au plan technique. L'objectif ne serait pas de rappeler chaque fois comment le système de protection a été mis en œuvre ni de faire un rapport d'activité complet sur l'année écoulée mais bien de mettre en évidence de façon synthétique des faits marquants, des difficultés rencontrées et des questions pouvant devenir des sujets de travaux pour les TWP.

Une attention particulière pourrait être donnée aux membres de l'Union les plus récents afin d'obtenir un retour sur leur expérience récente dans la mise en œuvre du système UPOV.

- c) Poursuivre l'organisation de séminaires tels que ceux organisés en 2010 et cette année sur des thèmes identifiés lors des échanges proposés au point précédent avec la participation d'experts pouvant apporter le fruit de leur expérience.

Pour permettre une bonne participation, de tels séminaires devraient se tenir conjointement à la réunion du TC, mais il est également possible d'envisager des séminaires régionaux comme cela a déjà été pratiqué au cours des années passées.

5. Le TC est invité à examiner les actions envisagées dans ce document en ce qui concerne :

a) le programme de la quarante-huitième session du Comité technique; et

b) les autres activités qui pourraient contribuer au travail du Comité technique.

[Fin du document]